



SELECTIF REGIONAL

COURSE EN LIGNE

Dimanche 05 mars 2023 sur la Dronne à Coutras 33





SÉLECTIF RÉGIONAL DE NAGE EN EAU VIVE DE COURSE EN LIGNE 2023

Le 05 mars 2023

La Dronne

Du Bac des sablons commune de Lagorce à Coutras 5,055 km

La commission NEV Régional Nouvelle Aquitaine et le Bordeaux Palmes Aventure ont le plaisir de vous accueillir à **Coutras** pour un nouveau sélectif régional de Course en ligne 2023.

COMITE D'ORGANISATION

Responsable de l'organisation :	Bernadette GAUDY
Juge de départ :	Myriam JEAN-LOUIS
Juge d'arrivée / chronométrateur :	Bernadette GAUDY
Contrôleur matériel compétiteur :	Philippe ABADIE
Responsable Matériels :	Philippe ABADIE
Délégué fédéral :	Patrick DUPRAT
Escort femmes :	Présente sur la compétition
Escort hommes :	Présent sur la compétition

COMITE DE COURSE

Directeur de course :	Christian BOUSQUET
Responsable sécurité :	Myriam JEAN-LOUIS
Responsable du chronométrage :	Bernadette GAUDY
Responsable des Juges :	Thierry LATOUCHE
Responsable informatique :	Patrick DUPRAT

COMITE DE COMPETITION

Président de la CR NEV CSNA :	Bernadette GAUDY
Organisateur de la manifestation :	Bernadette GAUDY
Directeur de course :	Christian BOUSQUET
Représentant des compétiteurs :	Élu par les compétiteurs.



SÉLECTIF RÉGIONAL DE NAGE EN EAU VIVE DE COURSE EN LIGNE 2023

Le 05 mars 2023

La Dronne

Du Bac des sablons commune de Lagorce à Coutras 5,055 km

Le règlement appliqué est le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.

La sélection des compétiteurs pour le championnat de France sera faite en fonction de la « grille de sélection » de la CN-NEV.

Les présidents ou responsables de clubs, engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe du torrent (I-II). Ils en assument la responsabilité.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2023 + assurance loisirs 1 ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.
- **Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 3 ans et délivré par tout médecin, accompagné de l'attestation de renseignement du questionnaire de santé signé pour l'année 2022/2023.**
- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur.

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription.

De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Disposition particulière COVID 19 :

En fonction de la situation sanitaire, nous mettrons en place toutes les recommandations demandées par la FFESSM et les Autorité de Santé Public. N'oublions pas d'appliquer les gestes barrières.

Équipement :

Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ.

Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories benjamins et minimes.

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

CONTACTS

Responsable de l'Organisation :

Nom	:	Bernadette GAUDY
Adresse	:	39 Chemin Passerat 33130 BÈGLES
Téléphone	:	06 18 67 52 98
Mail	:	bernie33@hotmail.fr



SÉLECTIF RÉGIONAL DE NAGE EN EAU VIVE DE COURSE EN LIGNE 2023

Le 05 mars 2023

La Dronne

Du Bac des sablons commune de Lagorce à Coutras 5,055 km

DIMANCHE 05 MARS 2023

De 09 H 00 à 10 H 15 : Confirmation des engagements au PC course,
Validation des inscriptions (Base Nautique de Coutras).

10 H 30 : Briefing et Remise des dossards.

11 H 00 : Transfert.

11 H 30 : **Départ.**

12H 30 – 13 H 30 : **Arrivée prévue.**

14 H 00 : Proclamation des résultats, remise des prix à la Base Nautique
de Coutras.

Suivie :

- D'un vin d'honneur.

Remise en jeu du Trophée de Coutras détenu par le Bordeaux Palmes Aventure.

Le Trophée de Coutras sera remporté par le club ayant le plus de point, il sera remis en jeu lors de la prochaine édition de la descente de la Dronne à Coutras.



PARCOURS

Distance 5,055 kilomètres

Départ de : le Bac des Sablons commune de Lagorce

Arrivée : Passerelle piétonne à Coutras





INSCRIPTION COMPÉTITION

ÉPREUVE	Désignation Date – Lieu Catégories	Sélectif Régional Course en Ligne – Saison 2023 05/03/2023 – La Dronne Cadet / Junior / Sénior / Master
----------------	--	--

COORDONNÉES CLUB NOM n° d'affiliation coordonnées (adresse, téléphone)	CACHET CLUB 	RESPONSABLE NEV NOM tél. E-mail Signature
--	---	---

CHEF D'ÉQUIPE* : Nom : Prénom : * Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.	☐ Candidat représentant des compétiteurs** Tél. :
--	---

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRÉNOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	↓
1							☐
2							☐
3							☐
<i>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</i>							
4							☐
5							☐
6							☐
7							☐
8							☐
9							☐
10							☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM PRÉNOM Autre(s) personne(s) :	JF1 : ☐ oui - ☐ non
---	---

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de : 10 € x = € À l'ordre de : BPA Fiche à renvoyer à : Bernadette GAUDY Adresse : 39 chemin Passerat 33130 BÉGLÉS	Avant le : 26 / 02 / 2023 E-mail : bernie33@hotmail.fr Tél : 06 18 67 52 98
Merci de faire parvenir une copie de la fiche d'inscription à Patrick DUPRAT : patrick.d33@orange.fr	



INSCRIPTION COMPÉTITION

ÉPREUVE Désignation **Course Jeune – Saison 2023**
Date – Lieu **05/03/2023 – La Dronne**
Catégories **Benjamin / Minime**

COORDONNÉES CLUB

NOM

n° d'affiliation

coordonnées (adresse, téléphone)

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM

tél.

e-mail

signature

CHEF D'ÉQUIPE* :

Nom :

Prénom :

☐ Candidat représentant des compétiteurs**

Tél. :

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRÉNOM	date de naissance jj/mm/aaaa	Catégorie	n° licence (Obligatoire)	niveau Technique	↓
1							☐
2							☐
3							☐
<u>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</u>							
4							☐
5							☐
6							☐
7							☐
8							☐
9							☐
10							☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM PRÉNOM

JF1 : ☐ oui - ☐ non

Autre(s) personne(s) :

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de : **8 €** x = €

À l'ordre de :

BPA

Avant le : **26 / 02 / 2023**

Fiche à renvoyer à : **Bernadette GAUDY**

E-mail : **bernie33@hotmail.fr**

Tél : **06 18 67 52 98**

Adresse : **39 chemin Passerat 33130 BÈGLES**

Merci de faire parvenir une copie de la fiche d'inscription à Patrick DUPRAT : patrick.d33@orange.fr



AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné :

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du représentant légal :

() Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

☐ Course en Ligne

Genre de la manifestation : **Sélectif Régional de Course en Ligne 2023**

Lieu : **Coutras**

Date : **05 mars 2023**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à,

Domicilié au

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale,

Autorise ☐ Mon fils :

☐ Ma fille :

☐ L'enfant :

Né(e) le / / à,

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : Au

Fait à :

le :

Signature